

ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DES
ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

ANDEA

Jacques Sauvageot, président
34, rue Hoche - F 35000 RENNES
+ 33 (0)2 23 62 22 60 - jsauvageot@ville-rennes.fr
Association loi 1901

COORDINATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS
D'ÉCOLES D'ART



Cécile Marie, présidente
Correspondance : 8, Bd des pêches - 13008 Marseille
TEL 06 30 79 73 55 / Fax 095 717 14 04 contact@cneea.fr
Association loi 1901. Siret 439 740 556 00022. APE 913E

Marseille, Rennes, le 31 mars 2009

Madame Christine ALBANEL
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75033 PARIS Cedex 01

Madame la Ministre,

De nombreux courriers vous sont parvenus, émanant de nombreux directeurs et enseignants, ainsi que d'étudiants, des écoles supérieures d'art. Ces lettres témoignent de la profondeur du malaise ressenti suite à la publication de l'évaluation prescriptive de l'AERES portant sur l'attribution du grade de Master aux titulaires du DNSEP délivré par les écoles supérieures d'art dont vous assurez la tutelle ou le contrôle pédagogique.

Votre ministère s'est engagé, depuis des années, à faire reconnaître en droit une réalité de fait : les enseignements artistiques dispensés par les écoles supérieures d'art sont des enseignements supérieurs conduisant à Bac + 5..

Votre ministère s'est engagé à ce que cette reconnaissance prenne en compte les spécificités liées au fondement de nos enseignements : la création artistique.

Or, l'évaluation de l'AERES, si elle accorde le grade de Master au DNSEP, énonce des conditions à remplir qui, si elles étaient mises en œuvre, iraient à l'encontre du contenu et des objectifs de nos enseignements.

L'évaluation de l'AERES n'est qu'un avis, émis à la demande de la Direction Générale des Enseignements Supérieurs et de la Délégation aux Arts Plastiques.

Compte-tenu de la remise en cause profonde de nos enseignements qu'implique cet avis, nous vous demandons de prendre en compte les observations et les demandes faites par nos collègues directeurs et enseignants, corroborées par les témoignages des étudiants, et, si nécessaire, d'envisager une autre voie que celle qui a été suivie jusqu'à présent pour la reconnaissance de nos enseignements,

La question du DNSEP concerne toutes les écoles supérieures d'Art. Mais, vous le savez, elle suppose par ailleurs, pour les écoles « territoriales », un changement du statut de ces

écoles et une évolution du statut des enseignants de ces écoles , en mettant en œuvre dès à présent le rapport du CSFPT voté en février 2008.

Actuellement, des incertitudes ou des blocages pèsent sur ces dossiers.

Nous vous demandons donc de suspendre toutes les procédures qui pourraient altérer la nature même de nos enseignements et la finalité de nos formations, c'est-à-dire une pratique artistique, et aller à l'encontre de l'unité du réseau des écoles d'art.

Nous souhaitons vivement vous rencontrer, afin de contribuer à l'avancée de tous ces dossiers, de répondre aux questions que vous souhaiteriez nous poser, de connaître les mesures que vous envisagez de prendre pour la reconnaissance et le développement de nos enseignements, dont vous assurez la tutelle pédagogique.

En vous remerciant pour l'attention avec laquelle vous étudierez nos demandes, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre respect.

Cécile MARIE-CASTANET,
présidente de la CNEEA

Handwritten signature of Cécile Marie-Castanet in black ink.

Jacques SAUVAGEOT,
Président de l'ANDEA

Handwritten signature of Jacques Sauvageot in black ink.